



CC des Forêts du Perche (Siren : 200069912)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Senonches
Arrondissement	Dreux
Département	Eure-et-Loir
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2017
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Xavier NICOLAS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	2 rue de Verdun
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	28250 SENONCHES
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 083
-----------------------------	-------

Densité moyenne 25,54

Périmètre

Nombre total de communes membres : 15

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
28	Boissy-lès-Perche (212800460)	513
28	Digny (212801302)	978
28	Jaudrais (212802003)	399
28	La Chapelle-Fortin (212800775)	194
28	La Ferté-Vidame (212801492)	723
28	La Framboisière (212801591)	346
28	Lamblore (212802029)	348
28	La Puisaye (212803100)	293
28	La Saucelle (212803688)	195
28	Le Mesnil-Thomas (212802482)	347
28	Les Ressuintes (212803142)	132
28	Louvilliers-lès-Perche (212802177)	183
28	Morvilliers (212802714)	164
28	Rohaire (212803167)	132
28	Senonches (212803738)	3 136

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <p>- Hydraulique</p> <p><i>Sur le territoire des communes de : Boissy-lès-Perche, La Chapelle-Fortin, La Ferté-Vidame, Lamblore, Morvilliers, La Puisaye, Les Ressuintes, Rohaire (anciennement la CC de l'Orée du Perche) Etudes et travaux d'hydraulique agricole réalisés sur le territoire de la communauté de communes.</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement collectif</p> <p><i>Sur le territoire des communes de : Boissy-lès-Perche, La Chapelle-Fortin, La Ferté-Vidame, Lamblore, Morvilliers, La Puisaye, Les Ressuintes, Rohaire (anciennement la CC de l'Orée du Perche) Participation, dans le cadre de ses compétences assainissement, à l'instruction de l'avis technique (annexé aux documents d'urbanisme) inséré dans le permis de construire gérés et délivrés par les Maires du territoire concerné. Etude, réalisation des travaux et contrôle des installations prévues au zonage pour l'assainissement collectif.</i></p>
<p>- Assainissement non collectif</p> <p><i>Sur le territoire des communes de : Boissy-lès-Perche, La Chapelle-Fortin, La Ferté-Vidame, Lamblore, Morvilliers, La Puisaye, Les Ressuintes, Rohaire (anciennement la CC de l'Orée du Perche) Mise en place du suivi technique et du contrôle de l'assainissement non collectif. Réalisation, à la demande du propriétaire, de travaux d'entretien (vidange) et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif dans le respect du principe de liberté du commerce et de l'industrie. Sur le territoire des communes de : Digny, La Framboisière, Jaudrais, Louvilliers-lès-Perche, Le Mesnil-Thomas, La Saucelle, Senonches (anciennement la CC du Perche Senonchois) La réalisation d'un zonage d'assainissement, La mise en place, le suivi technique et le contrôle de l'assainissement autonome. La Communauté de</i></p>

communes assure la création et l'animation du service public de l'assainissement non collectif L'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, à la demande du propriétaire, dans le respect du principe de liberté du commerce et de l'industrie.

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- Autres actions environnementales

Sur le territoire des communes de : Boissy-lès-Perche, La Chapelle-Fortin, La Ferté-Vidame, Lamblore, Morvilliers, La Puisaye, Les Ressuintes, Rohaire (anciennement la CC de l'Orée du Perche) Etudes et travaux d'hydraulique agricole réalisés sur le territoire de la CC

Sanitaires et social

- Action sociale

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

- Activités péri-scolaires

Sur le territoire des communes de : Boissy-lès-Perche, La Chapelle-Fortin, La Ferté-Vidame, Lamblore, Morvilliers, La Puisaye, Les Ressuintes, Rohaire (anciennement la CC de l'Orée du Perche) Pour les pôles scolaires de Boissy-lès-Perche, de La Ferté-Vidame et de La Puisaye, prise en compte des dépenses et des recettes liées : à la restauration scolaire, à la garderie des enfants

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Transport scolaire

Sur le territoire des communes de : Boissy-lès-Perche, La Chapelle-Fortin, La Ferté-Vidame, Lamblore, Morvilliers, La Puisaye, Les Ressuintes, Rohaire (anciennement la CC de l'Orée du Perche) Pour les pôles scolaires de Boissy-lès-Perche, de la Ferté-Vidame et de la Puisaye, prise en compte des dépenses et des recettes liées au transport scolaire préélémentaire, élémentaire et secondaire, hors accompagnement dans les cars. Sur le territoire des communes de : Digny, La Framboisière, Jaudrais, Louvilliers-lès-Perche, Le Mesnil-Thomas, La Saucelle, Senonches (anciennement la CC du Perche Senonchois) Le transport scolaire à destination des écoles maternelles, primaires et du collège par délégation du Conseil Départemental, pour l'ensemble du territoire communautaire dans le cadre de la carte scolaire.

- Organisation des transports non urbains

Sur le territoire des communes de : Boissy-lès-Perche, La Chapelle-Fortin, La Ferté-Vidame, Lamblore, Morvilliers, La Puisaye, Les Ressuintes, Rohaire (anciennement la CC de l'Orée du Perche) La Communauté de Communes prend à sa charge l'étude et la mise en œuvre, par délégation du Conseil Départemental, d'un service de transports à la demande. Sur le territoire des communes de : Digny, La Framboisière, Jaudrais, Louvilliers-lès-Perche, Le Mesnil-Thomas, La Saucelle, Senonches (anciennement la CC du Perche Senonchois) La Communauté de communes prend en charge les actions suivantes : Le transport intercommunal des jeunes à destination des équipements culturels et sportifs situés sur le territoire communautaire, Le transport en faveur des personnes âgées ou défavorisées sur le territoire communautaire L'étude et la mise en œuvre d'un service de transport routier en direction des structures de transport ferroviaire, L'étude et la mise en œuvre, par délégation du Conseil Départemental, d'un service de transports à la demande.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

ancienne CC de l'Orée du Perche : Plan local de l'Habitat

- Politique du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

réalisation d'études visant à répondre aux besoins en logements neufs et anciens, dans une optique de répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement. coordination des programmes de constructions de logements locatifs ou en accessio à la propriété.

Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

Création et exploitation d'infrastructures et réseaux de télécommunication dans les conditions fixées à l'article L.1425-1 du CGCT. Les actions développées dans ce cadre s'appuient sur les technologies adaptées à la diversité des situations rencontrées sur le territoire considéré.

- NTIC (Internet, câble...)

Création et exploitation d'infrastructures et réseaux de télécommunication dans les conditions fixées à l'article L.1425-1 du CGCT. Les actions développées dans ce cadre s'appuient sur les technologies adaptées à la diversité des situations rencontrées sur le territoire considéré.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article L.27-2 de la loi n° 2000-31 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- Autres

Sur le territoire des communes de : Digny, La Framboisière, Jaudrais, Louvilliers-lès-Perche, Le Mesnil-Thomas, La Saucelle, Senonches (anciennement la CC du Perche Senonchois) Engagement des études et construction d'une brigade de gendarmerie à Senonches, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Sur le territoire des communes de : Boissy-lès-Perche, La Chapelle-Fortin, La Ferté-Vidame, Lamblore, Morvilliers, La Puisaye, Les Ressuintes, Rohaire (anciennement la CC de l'Orée du Perche) Organisation et gestion des animations socioculturelles, ludiques et sportives dans le cadre du contrat enfance-jeunesse Création, aménagement, entretien, gestion et promotion des circuits touristiques (pédestre, équestre, VTT?), Création d'aires d'accueil, de repos, de services et d'aires de pique-nique Elaboration d'un plan de développement de la lecture publique et de l'usage des outils multimédias sur le territoire de la communauté de communes. Sur le territoire des communes de : Digny, La Framboisière, Jaudrais, Louvilliers-lès-Perche, Le Mesnil-Thomas, La Saucelle, Senonches (anciennement la CC du Perche Senonchois) La Communauté de communes est compétente pour l'ensemble de l'animation sportive sur le territoire communautaire. Gestion des équipements touristiques existants suivants : le camping situé à Senonches et le syndicat d'initiative. Sur le territoire des communes de : Boissy-lès-Perche, La Chapelle-Fortin, La Ferté-Vidame, Lamblore, Morvilliers, La Puisaye, Les Ressuintes, Rohaire (anciennement la CC de l'Orée du Perche) Résorption des points noirs (dépôts sauvages). Soutien financier au syndicat d'initiative de la Ferté-Vidame (ou à l'office de tourisme en cas d'évolution de celui-ci) dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et dans le cadre de ses missions. Mise en place de panneaux identitaires communaux d'informations touristiques, culturelles et historiques. Sur le territoire des communes de : Boissy-lès-Perche, La Chapelle-Fortin, La Ferté-Vidame, Lamblore, Morvilliers, La Puisaye, Les Ressuintes, Rohaire (anciennement la CC de l'Orée du Perche) Pour les pôles scolaires de Boissy-lès-Perche, de La Ferté-Vidame et de La Puisaye, prise en compte des dépenses et des recettes liées : à l'enseignement préélémentaire et élémentaire Sur le territoire des communes de : Digny, La Framboisière, Jaudrais, Louvilliers-lès-Perche, Le Mesnil-Thomas, La Saucelle, Senonches (anciennement CC du Perche Senonchois) La Communauté de communes pourra adhérer à un syndicat mixte sans avoir à consulter les communes membres. Sur le territoire des communes de : Digny, La Framboisière, Jaudrais, Louvilliers-lès-Perche, Le Mesnil-Thomas, La Saucelle, Senonches (anciennement la CC du Perche Senonchois) La Communauté de communes est compétente pour l'ensemble des activités extrascolaires sur le territoire communautaire à destination de l'enfance et de la jeunesse. A ce titre, elle est compétente pour l'entretien et la gestion de l'espace jeunes et du centre de loisirs sans hébergement. Engagement des études, création et animation d'une maison pluridisciplinaire de santé L'achat de fournitures scolaires pour les écoles maternelles, primaires sur le territoire communautaire.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
27	SM d'aménagement de la vallée d'Avre (252702402)	SM fermé	72 267
28	SM intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de Courville sur Eure, La Loupe et Senonches (252801196)	SM fermé	30 760
28	SI du secteur rural de Senonches, La Ferté Vidame et des environs (252802418)	SM fermé	7 524
28	SMO Eure-et-Loir Numérique (200033942)	SM ouvert	341 117
28	PETR du Perche (200059772)	SM ouvert	42 403

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)